

Dijon. 14 Novembre 1898.

Bon bon cher ami,

Je suis à l'instant de chez Deslandes  
et puis vous en donne de braves nouvelles.  
Au physique comme au moral, ces amis, si  
éprouvés et si admirables, sont, je crois  
dans la meilleure voie qu'on put souhaiter.  
De Madame Deslandes j'ai parlé surtout d'après  
ma femme: car, la voyant dans un état  
habituel de malaise, je ne l'ai pas  
même demandé depuis quelque temps déjà.  
Quant à Deslandes, quelques signes  
lui avaient fait naître récemment un  
retour de ses rhumatismes: mais c'étaient  
des vestiges du passé plutôt qu'un avant-coureur.  
Il n'en parle plus depuis quelques jours, et  
je l'ai tenu tout à fait rassuré.  
Je réponds maintenant, à la hâte, aux  
questions de votre lettre.  
J'aurais, en effet, commencé jadis quelques

recherche méthodique de jurisprudence en  
vue d'une étude que je comptais intituler:  
Deux de la propriété mobilière. Elle n'avait  
pour le côté le plus intéressant ou du moins  
le plus nouveau de la thèse de 1879-1880,  
et elle contenait encore autre chose — Si  
j'avais l'espoir possible de passer et de publier  
à Paris, il me serait, en effet, plus agréable  
de n'en pas avoir choisi le titre. Mais mes  
recherches ont été à l'ombre encore, et surtout  
les perspectives de pouvoir ~~les~~ suspendre et  
terminer l'étude en question sont maintenant  
pour moi, si incertaines et si éloignées, qu'il  
serait vraiment absurde de prétendre à un  
monopole, auquel je n'ai en définitive aucun  
droit et dont il y a actuellement toute chance  
que je ne profite pas. Laissez donc tranquillement  
à votre candidat son titre, quelque'il l'ait choisi.  
Et sa thèse et donc, cela me dispense de  
plus songer à ce sujet. Je m'en console  
bien facilement.

À propos de l'essai, je vous demandais  
de ma cité un petit renseignement, pour lequel  
d'ailleurs il n'y a, aucune objection — Un de nos

bons candidats au doctorat avait l'idée à  
laquelle je le pense fort de prendre comme  
sujet: Les dommages-intérêts pour contrat  
marqué. — Mais ce sujet n'avait-il pas  
été récemment traité ou choisi à Paris? Surtout  
à que nous voudrions savoir. Et si vous  
pouvez, à l'avenir, m'en instruire, je vous  
en serai fort obligé.

Je ne suis pas préparé du tout à  
pouvoir vous donner un avis compétent sur  
les traductions d'expressions générales de D. G.  
dont vous n'entendez, je ne puis juger  
que très-superficiellement, n'ayant encore rien  
commencé et ne m'étant, par suite, pas trouvé  
en présence des difficultés qui vous préoccupent.  
À première vue, les résolutions, que vous m'annoncez  
me semblent fort judicieuses. Si le terme  
« proposition » pour « Satz » ne vous agréait pas,  
pourquoi ne proposerait-on pas le mot « phrase »,  
qui me paraît avoir le même sens, moins une  
nuance de logique, contenu dans « proposition »,  
et qui me paraît étranger à « Satz » j'ajoute  
qu'il serait peut-être aussi plus conforme  
à l'usage français, à cela à M. Challamel —  
Mais vous savez, je n'y tiens pas. Et je n'en reviens à vous

Quant à être des vôtres le 11 décembre,  
malgré le rif d'ici que j'ai en aurais,  
je ne puis raisonnablement l'espérer. Nous  
avons une administration si rigide que si se  
songerai à un instant à l'horaire que fera  
un cas d'absence inévitable. Or, dans l'état de  
faiblesse inhérente, où je me sens vis-à-vis de  
ce Lode allemand, que je n'ai pas touché encore,  
et que je ne toucherais certainement pas avant  
plusieurs mois, je ne pourrais jouer qu'un rôle  
tout passif, sinon ridicule, en tout cas, parfaitement  
inutile, dans votre conférence. — Il suffira, si des  
décisions intéressantes sont prises, que vous ayez  
l'obligeance de m'en informer — La chose qui,  
pour le moment, me tient encore en suspens, comme  
je vous l'ai écrit déjà, c'est la détermination  
des délais d'achèvement du travail. Mais je  
vous en fait connaître mes desirs, à cet égard,  
je ne puis que les confirmer.

Et vos vœux, maintenant les examens de  
Novembre finis à peu près en elle pour l'année  
qui s'ouvre. En ce qui me touche, je me sens  
seulement un voyage un peu trop lourd.

Ma femme fut auprès maintenant par la petite  
poudre, envoie ses souvenirs à Madame Schuller,  
Schuller y joint mes profonds hommages et  
agréa toute mon amitié.

F. Geny

73



98



Monsieur R. Labille,  
Professeur à la Faculté de droit,  
70 bis rue du Pré-aux-Cleres,  
Paris.

